



## Brève CFAA /CFPPA

### Une mobilisation qui paie !

Suite à la mobilisation des agent.es de CFAA/CFPPA le 28 juin 2022 dans la cour du ministère à Paris, le SNETAP-FSU note la parution d'une circulaire sur la mise en place d'une commission nationale de suivi (à l'image de celle créée par le protocole de 1998), conformément à notre demande et à l'engagement pris ce même jour.

Sur le moratoire pour faire cesser les négociations locales bien souvent moins disantes, dont le passage en force aux 1607 heures de temps de travail, la DGER nous assure avoir fait passer le message aux SRFD en demandant la suspension des accords locaux jusqu'à la fin de l'année civile , et ce dans l'attente des réunions nationales prévues et de la tenue de la commission nationale : " Toutes négociations locales devront être signalées à la DGER".

Même si cette annonce est un signal positif, en aucune manière, nous devons nous en satisfaire. Restons vigilant.es et dénonçons toutes les entorses à cette instruction !

Des EPLEFPA comme celui de Bordeaux Gironde ont profité de recrutements nouveaux en cette rentrée pour introduire les 1607 heures. Le SNETAP -FSU l'a signalé à la DGER. **N'hésitez pas à contacter le SNETAP-FSU si de telles situations se produisent dans votre établissement !**